

Initiative pour la Transparence dans
les Industries Extractives du Sénégal



LE POINT

BULLETIN D'INFORMATION

MARS

AVRIL

2020



SOMMAIRE

A. ST-ITIE EN MODE TELETRAVAIL

B. IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COVID-19 SUR LE SECTEUR EXTRACTIF

a. impacts de la Covid-19 sur le secteur pétrolier

b. Impacts de la Covid-19 sur le secteur minier

c. Perspectives

C. MISE EN OEUVRE DU REGISTRE DES BENEFICIAIRES EFFECTIFS

D. RAPPORT DE CONCILIATION ITIE 2019 ET DIVULGATION SYSTEMATIQUE

E. ETUDE DES IMPACTS DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ITIE

F. SEMAINE DE L'ITIE

H. BREVES

A. CN-ITIE en mode télétravail

Qui aurait cru à un tel scénario, il y a, seulement, quelques semaines ?

La crise liée à la propagation de la Covid 19 a ébranlé le monde. En plus du bilan humain, la pandémie a porté un coup à l'économie mondiale. Toutes les certitudes sont remises en question. Il est sans doute encore trop tôt pour faire le bilan de la croissance du PIB des pays touchés, au vu de la progression rapide de la pandémie. Aucun scénario n'est à exclure, en raison du rythme imposé par la COVID-19. Avec la prudence qui sied, nous pouvons déjà faire cas d'incidences sur tous les secteurs de l'économie. Et, le secteur extractif n'est pas en reste.

Dans tous les pays, la mise en œuvre de la norme ITIE rencontre des difficultés. Mais malgré tout, les secrétariats nationaux s'adaptent au confinement. Plus précisément, Le Comité National ITIE du Sénégal (CN-ITIE) s'est mis en mode télétravail depuis le mardi 17 mars 2020. Cela, pour se conformer aux mesures de précaution édictées par les autorités gouvernementales et sanitaires.

La formule télétravail permet de faire le suivi des activités à distance. Tenant compte des composantes du Plan de Travail Annuel (PTA) 2020, les agents du Secrétariat Technique ont soumis, à l'équipe de coordination, un Plan de Travail Individuel (PTI) avec un échéancier précis. Le suivi des dossiers en cours d'exécution se fait par le biais de réunions hebdomadaires virtuelles.

Ainsi, les projets d'élaboration du Rapport de Conciliation ITIE 2019 et de mise en place de la Plateforme (Fusion/ GovIn), et les opérations de téléversement des données sont bien avancés.

Pour preuve, des formations en ligne à l'utilisation de la plateforme Go-To-Training pour la Télédéclaration ont été organisées à l'intention de l'Administration et du secteur privé :

- **Dix (10) sessions de formation** à l'utilisation de GovIn ont été organisées à l'intention des agents de PETROSEN, MIFERSO, et des sociétés minières et pétrolières incluses dans le périmètre 2019.

- **Trois (03) sessions de formation** à l'utilisation de Fusion ont été organisées à l'intention des agents de régies financières et des organismes collecteurs incluses dans le périmètre 2019.

Des actions concrètes sont entreprises pour assurer l'exécution du PTA 2020.



B. Impacts de la COVID-19

a. Impacts de la Covid-19 sur le secteur pétrolier

La crise de la maladie à coronavirus est avant tout, une crise sanitaire, mais elle laisse déjà entrevoir d'importants impacts socio-économiques. Déjà, le secteur pétrolier apparaît comme l'un des plus touchés.

Le West Texas Intermediate (WTI), également appelé Texas Light Sweet, est un type de brut considéré comme le standard dans la fixation du cours du brut et des matières premières pour les contrats à terme du pétrole auprès du Nymex (New York Mercantile Exchange).

Le 20 Avril 2020, la bourse spécialisée dans l'énergie voit le baril de brut américain plonger sous la barre de zéro dollar US, et clôturer à - 37,63 dollars US. La journée fut éprouvante sur le marché pétrolier. Du jamais vu ! Les investisseurs et spéculateurs se retrouvèrent – face à une demande inexistante - cherchant désespérément à se débarrasser de la production excédentaire sur un marché si saturé, que les lieux de stockage commencent à manquer.



Pour le cas du Sénégal, les entreprises ont annoncé soit, des reports dans leurs échéanciers, soit des actions en cours pour réviser les dépenses à la baisse, ou tout simplement leur intention de céder partie – voire la totalité – de leurs actifs au nom du « cas de force majeure ». Par exemple :

● Le 07 Avril 2020, le **major britannique BP** publiait un avis de « force majeure » pour annoncer le report à 2023 (au lieu de 2022) la réception du FLNG du projet GNL Grand-Tortue - Ahmeyim (GTA) situé au large des côtes de la Mauritanie et du Sénégal. Pour rappel, en 2019, BP avait attribué à Golar un contrat pour la construction du FLNG pour ledit projet.

Source : <https://www.reuters.com/article/us-golar-Ing-Ing-bp/bp-is-sues-force-majeure-notice-to-golar-Ing-unit-on-floating-facility-idUSKBN21P2J7>

● Le 08 Avril 2020, l'**américaine Kosmos** publiait un communiqué annonçant que : "les restrictions en cours ont eu un impact sur les flux de travail critique, y compris pour la construction du brise-lames pendant la fenêtre météorologique opportune de 2020. (Et que) par conséquent, l'échéancier du projet de la phase 1 (GTA) devrait être retardé d'environ 12 mois."

Source : <http://investors.kosmosenergy.com/news-releases/news-release-details/kosmos-energy-ltd-rbl-re-determination-and-operational-update>

● Le 27 mars 2020, la **britannique Cairn** a annoncé que : "Les partenaires de la coentreprise, pour (le bloc) Sangomar, travaillent en collaboration pour évaluer plusieurs initiatives importantes visant à réduire et à remettre en phase les dépenses en capital du projet de développement Sangomar. À ce stade, sur la base des initiatives déjà identifiées, Cairn s'attend à ce que les dépenses en capital nettes pour Sangomar, en 2020, soient inférieures à 330 millions de dollars, en baisse par rapport aux prévisions initiales de 400 millions de dollars. Un examen plus large des dépenses en capital pour 2020 et les années à venir est en cours avec la coentreprise, et une mise à jour des résultats sera fournie en temps opportun.

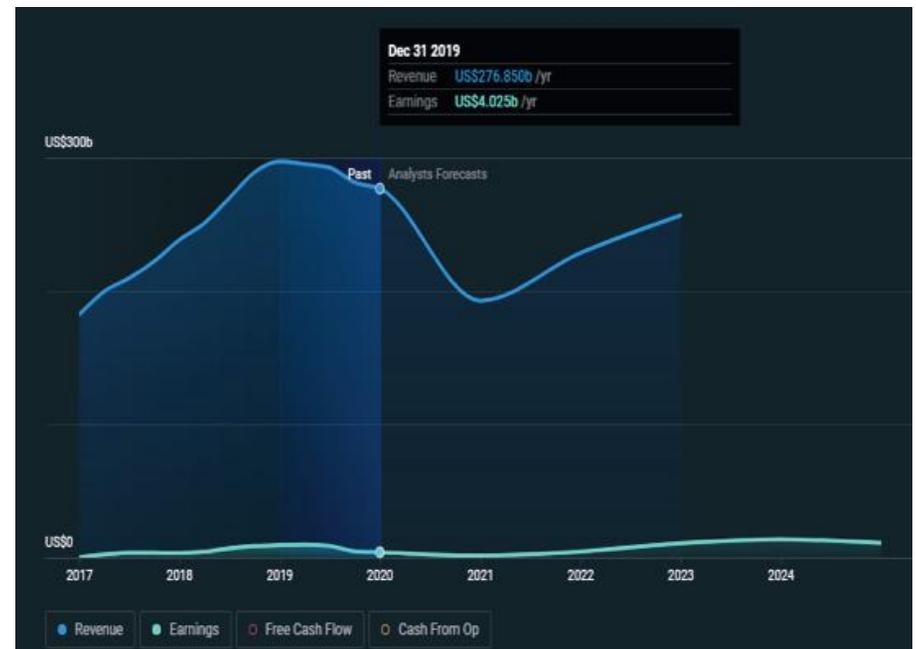
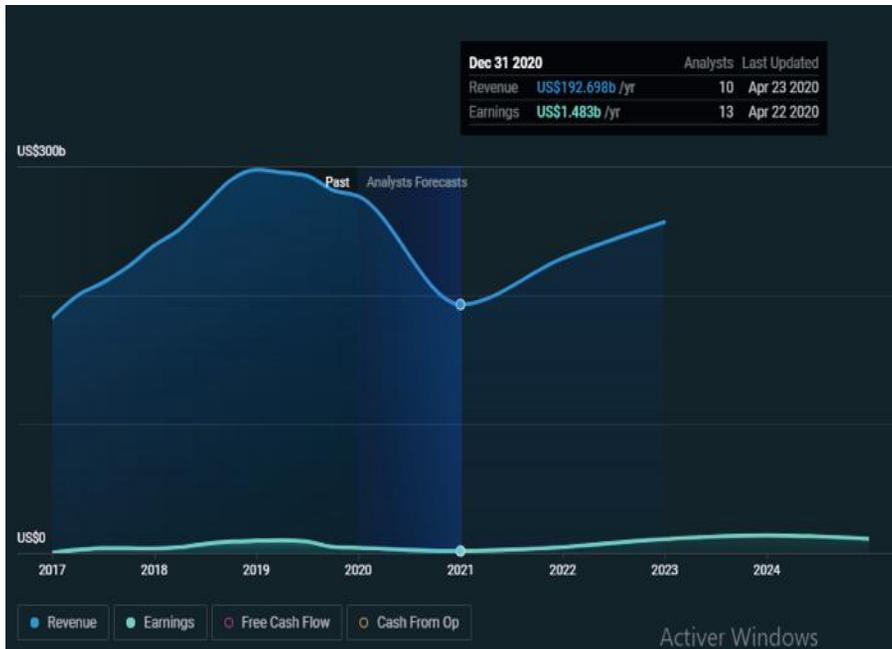
Source : <https://www.cairnenergy.com/news-media/news/2020/operational-update-2020-reduced-capital-expenditure/#Tabundefined=1>



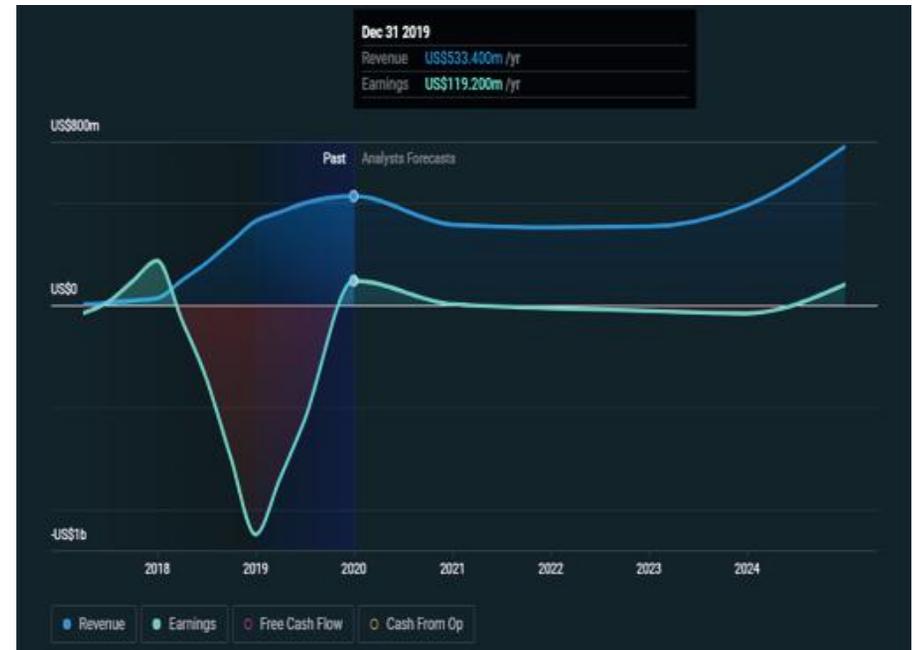
Il va donc sans dire que, les réactions des entreprises ne sont pas anodines, et sont souvent motivées par le souci de mieux maîtriser le marché avant d'aller plus loin dans la mise en œuvre de grands projets.

De plus amples analyses, et des modélisations financières, permettront certainement d'avoir une meilleure idée des impacts de la crise sanitaire sur les bénéfices futurs de ces entreprises.

Pour exemple, les bénéfices potentiels de BP évalués à 1,483 milliards de dollars US pour 2020 sont en baisse par rapport à 2019, année où l'entreprise a réalisé 4,025 milliards de dollars US de bénéfices.



SOURCE : STOCKS ANALYST



Selon les analystes, les mêmes projections à la baisse sont attendues pour le projet de Cairn qui devrait, voir ses profits passer de 119,2 millions de dollars US à 4,26 millions de dollars US à la fin de l'année 2020..

b. Impacts de la Covid-19 sur le secteur minier

Dans la grisaille, au moment où les cours du pétrole s'effondrent, le prix de l'or s'envole. D'après le rapport du 1er trimestre 2020 du World Gold Council, la pandémie mondiale de COVID-19 a alimenté la demande d'investissement en valeur refuge pour l'or, compensant la faiblesse marquée des secteurs du marché, et secteurs axés sur les consommateurs. Conséquence, les cours de l'or se sont envolés pour atteindre la barre 1700\$ par once fin Avril 2020, (1 once = 31,1 grammes), une première depuis 2012.



Source : www.or.fr

C. Perspectives

Les solutions à préconiser seront certainement être différentes d'un pays à l'autre. Cela, à cause des situations financières, des coûts de production, ou des niveaux de diversification de l'économie différents selon les pays :

- Des pays comme le Kazakhstan, le Koweït, la Norvège, les Emirats Arabes Unies, la Russie, l'Arabie Saoudite, ou Trinidad et Tobago, sont entrés dans la crise avec d'importantes marges de manœuvre en raison d'un niveau d'endettement peu élevé, et l'existence de fonds souverains.
- D'autres, tels que l'Angola, le Brésil, le Canada, le Vénézuéla, et les Etats-Unis pourraient voir les sociétés pétrolières tomber en faillite, en raison de coûts de production trop élevés pour absorber la chute des cours.

A l'instar de Trinidad et Tobago, les pays pourraient relancer des plans de diversification de leurs économies grâce à des subventions. Ce pays a injecté un montant de 7,5 milliards de dollars US à son secteur hôtelier pour booster le tourisme après la crise. (<https://resourcegovernance.org/blog/coronavirus-crise-economique-solutions-pays-producteurs-petrole>).

Des solutions telles que l'utilisation de la main d'œuvre au chômage pour reconstruire les infrastructures structurantes comme les câbles à haut débit pour internet, les transports publics, ou encore les infrastructures sanitaires sont aussi envisageables.

Pour le cas du Sénégal, la diversification de l'économie, la création de liens durables entre les différentes composantes du secteur extractif et la transformation des produits extraits du sous-sol, restent des défis important à relever. Pour la prochaine campagne agricole de 2020, il devrait être possible de renforcer la transformation des phosphates pour produire des engrais de bonne qualité, et à moindre coût, en vue de booster les rendements agricoles et atteindre l'autosuffisance alimentaire.

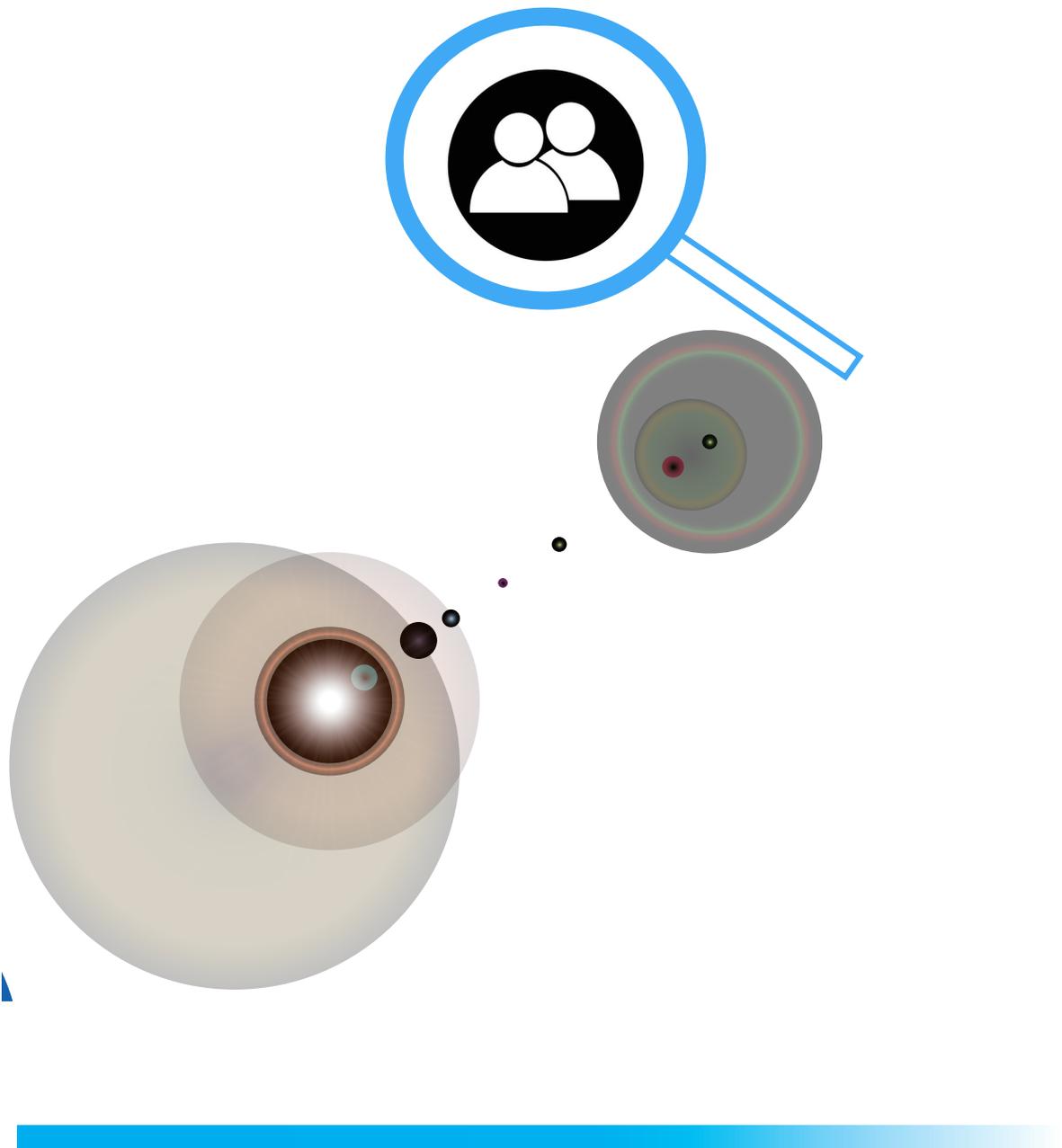
Enfin, il faudrait préserver le secteur de la pêche pour un triple objectif de sécurité alimentaire, de préservation des sources de revenus des acteurs traditionnels de ce secteur, et d'atteinte d'un bon équilibre environnemental. Il serait également utile d'encourager fortement le tourisme intérieur, et de relancer l'économie par le développement des infrastructures de base essentielles pour l'éducation et la santé.

Une autre alternative serait aussi de relier le milieu universitaire et celui de la recherche au monde industriel, par la stimulation de l'entrepreneuriat et de l'innovation scientifique.

Définir des stratégies pour donner une place centrale au contenu local dans les projets à fort impact économique et social afin d'aider le développement du tissu industriel local et des compétences nationales.



Révéler les véritables identités



C. Mise en œuvre du Registre des bénéficiaires effectifs

Décret sur le Registre des Bénéficiaires effectifs signé L'identité des propriétaires réels désormais connue

Pour se conformer à l'Exigence n°2.5 de la Norme de l'ITIE, le Sénégal s'est doté d'un Registre des Bénéficiaires effectifs, par décret n°2020-791 du 19 mars 2020. Ce texte consacre le nouveau cadre juridique permettant de garantir la divulgation des bénéficiaires effectifs des entreprises du secteur extractif au moyen d'un registre logé au sein du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM).

Le Registre des Bénéficiaires effectifs a pour fonction de recevoir les informations relatives à l'identité réelle (entre autres : nom, nationalité et pays de résidence) des propriétaires réels des entreprises extractives.

Les avantages de la Propriété réelle :

La divulgation de l'identité réelle des bénéficiaires effectifs des entreprises extractives présente des avantages significatifs, tels que :

L'amélioration du climat des investissements,

La prévention de la corruption et des flux financiers illicites,

La lutte contre l'évasion fiscale,

Les conflits d'intérêts et le blanchiment des capitaux,

Le renforcement de la redevabilité,

L'amélioration de la collecte des revenus.

Le décret comprend cinq (05) chapitres visant à organiser les modalités de dépôt, de conservation, et de communication des informations relatives aux personnes physiques qui sont considérées comme les bénéficiaires véritables des entreprises et/ ou des autres entités de la chaîne de valeur du secteur extractif.

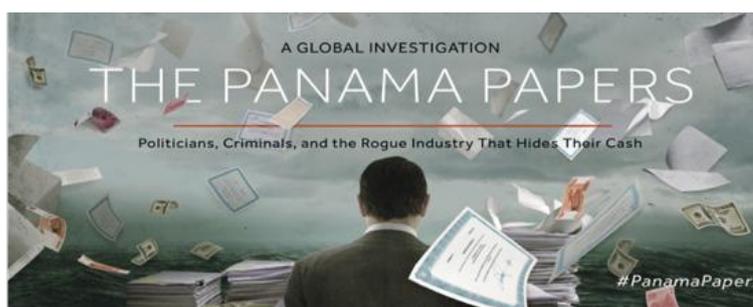
Création du Registre des Bénéficiaires effectifs (RBE) : auprès des greffes en charge du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM). Le RBE est placé sous la surveillance du juge en charge du RCCM

Procédure de déclaration des bénéficiaires effectifs : est faite sur la base d'un formulaire dont le modèle est établi par arrêté par le Ministre de la Justice.

Identification des bénéficiaires effectifs : Doivent être déclarés comme bénéficiaires effectifs, toutes les personnes physiques qui détiennent directement ou indirectement, au moins 2% du capital ou des droits de vote de la société déclarante, ou toutes les personnes exerçant, par d'autres moyens, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion.

Accès à l'information sur les bénéficiaires effectifs : Les informations contenues dans le RBE ne sont accessibles qu'aux personnes physiques ou morales qui en font la demande auprès du juge commis à la surveillance du RBE, en justifiant d'un intérêt légitime. La décision de refus est susceptible de recours dans les conditions prévues par le décret.

Dispositions transitoires et finales : Les entreprises assujetties à la déclaration des bénéficiaires effectifs disposent d'un délai de six (06) mois, à compter de l'entrée en vigueur du présent décret, pour procéder à la déclaration sur leurs bénéficiaires effectifs.



- Dissimuler les conflits d'intérêt.
- Faciliter la circulation des flux financiers illicites.
- Contribuer à la perte de revenus des Etats.

D. Rapport de Conciliation ITIE 2019 et divulgation systématique

Le Sénégal, conformément aux engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre de la Norme ITIE, a entrepris de se doter d'outils informatiques devant permettre d'aller dans les moindres détails en termes de traçabilité des revenus issus du secteur extractif. Cette démarche a également permis de prendre en charge les recommandations de la Cour des Comptes relatives au Contrôle de la Comptabilisation des recettes issues des Industries Extractives, notamment :

- **L'adoption d'une comptabilité nationale permettant une meilleure traçabilité dans les recouvrements et un rapprochement clair des données provenant des régies financières et celle des comptables assignataires ; et**
- **La mise en place d'un système intégré capable de délivrer instantanément les statistiques sectorielles du secteur extractif.**

Le Comité National ITIE Sénégal a bénéficié d'un financement de la Banque Mondiale pour la mise en place d'un système de télédéclaration.

Sur la base des résultats de l'étude de faisabilité des outils ont été conçus :

1. **Une plateforme de partage de données compatible** avec tout système acceptant les APIs, pour garantir la centralisation des informations sur le secteur, et la collecte de statistiques sectorielles plus inclusives ;
2. **Un module connecté à la plateforme susmentionnée**, pour la soumission électronique des formulaires par les entreprises ; et
3. **Un portail d'information accessible au grand public.**

La phase d'opérationnalisation du système a démarré en fin Novembre 2019, et un atelier de prise en main du système a s'est tenu le 16 Décembre 2019.



PORTAIL DE DIVULGATION SYSTEMATIQUE

Pour la mise en place de la plateforme, les activités les plus importantes sont :

- L'installation d'un serveur FUSION HP Proliant DL 380 logé au niveau de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) ;
- L'installation du système Fusion sur le même serveur;
- L'intégration du système Fusion au réseau local de la DGCPT;
- La connexion de la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID), la Direction Générale des Douanes (DGD), de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS), et du Ministère du Pétrole et des Energies à la plateforme FUSION, via le réseau intranet du gouvernement ; et
- Le développement du système GOVIN pour les déclarations des entreprises.

Dans le cadre de la production du Rapport ITIE 2019, le Comité national ITIE a ainsi lancé, le Jeudi 26 Mars 2020 la phase de déclaration pour les Administrations sur FUSION, et la soumission par les entreprises des formulaires sur GOVIN, le mercredi 1er Avril 2020.

Les déclarations ITIE complètes sont attendues de ces entités début Mai 2020.

Déclarez!

E. Etude des impacts de la mise en oeuvre de l'ITIE

Le Cabinet Alliance Audit et Conseil a été recruté, suite à un appel d'offres, pour réaliser une étude d'impact sur deux (02) mois, du 14 Mars au 14 Juin 2020.

L'objectif de cette étude est d'identifier, documenter, et d'analyser les impacts et changements concrets engendrés par la mise en œuvre de l'ITIE dans la gouvernance du secteur des mines, du pétrole et du gaz au Sénégal, entre 2013 et 2019.

Cette étude permettra, de capitaliser sur les expériences réussies dans le cadre de la mise en œuvre du processus ITIE au Sénégal. Il est attendu une documentation consistante des leçons apprises, des bonnes pratiques qui peuvent être mises sur le compte de la mise en œuvre de la Norme ITIE, ainsi que des recommandations qui soient stratégiques, faisables, et mesurables.



Comité Régional de Développement sur les résultats du rapport 2018



Visite à SOMIVA



Forum communautaire à Kanel



F. Semaine de l'ITIE (Rapport 2018)

Matam clôture la dissémination

La région de Matam a accueilli la caravane de la « Semaine de l'ITIE », du 03 au 06 mars 2020. A cette occasion, les résultats désagrégés du Rapport de Conciliation ITIE 2018, ont été présentés aux acteurs locaux. Un Comité régional de développement (CRD) et un forum communautaire ont permis d'engager des discussions de fond sur les données du rapport 2018. La totalité des contributions des entreprises minières et exploitants de carrière est présentée dans le tableau ci-après, avec un plus d'un milliard collecté auprès des entreprises minières de Matam dont 964 735 646 de FCFA payés par la Société des Mines de la Vallée du Fleuve (SOMIVA).

Paiements des entreprises de la Région de Matam

Secteur minier en FCFA

SOMIVA = 0,96 milliard

Autres = 62 millions

Les échanges renseignent sur les fortes attentes de la population en matière de transparence, notamment, par les plus concernées par les activités extractives. **Le CN-ITIE s'est encore illustré par ses efforts pour instaurer un débat public tendant à promouvoir la redevabilité sur les profits tirés des activités du secteur extractif.**

G. BREVES

Pétrole : chiffres clés au temps du Covid-19

Les producteurs de pétrole réunis au sein de l'OPEP+ sont parvenus à un accord « historique » mais la baisse annoncée de leur offre reste loin de compenser la chute de la demande au niveau mondial. État des lieux.

https://www.connaissancedesenergies.org/production-et-consommation-de-petrole-chiffres-cles-au-temps-du-covid-19-200416-0?utm_source=newsletter&utm_medium=fil-info-energies&utm_campaign=/newsletter/le-fil-info-energies-27-avr-2020

De la vision à la pratique: Le rôle de la société civile dans l'avancement de la mise en œuvre de la Vision minière africaine

Ce rapport présente le travail entrepris par les coalitions PCQVP en Afrique pour faire progresser la mise en œuvre de l'AMV par domaine thématique. Il offre également des leçons et des recommandations clés basées sur ce travail.

<https://www.pwyp.org/fr/pwyp-resources/de-la-vision-a-la-pratique-le-role-de-la-societe-civile-dans-lavancement-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-vma/>

Maintenir la Transparence sur la bonne voie :

La Norme ITIE est largement reconnue comme la référence en matière de transparence dans les industries extractives. Pourtant, les pays qui cherchent à utiliser l'ITIE pour gérer leurs richesses en ressources naturelles de manière transparente et responsable se retrouvent confrontés à des difficultés. En nous appuyant sur une étude de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la mise en œuvre de l'ITIE dans 53 pays, nous examinons les menaces à la transparence des ressources posées par la pandémie et proposons quelques idées sur les moyens de maintenir le cap en matière de transparence.

<https://eiti.org/fr/blog/maintenir-transparence-sur-bonne-voie>

Comité National Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

186 Avenue Lamine Gueye X Jacques Bugnicourt Dakar Plateau, Immeuble Collé Ardo
Sow 4ème et 5ème étage – Téléphone : 33 821 69 72 –

Email : eitisenegal@gmail.com / itie@itie.sn